

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/2025/0037/168

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 27 mai 2025, le Ministre du Travail a autorisé à SA PETRO-CENTER la modification de la station-service à Eischen.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **03 JUN 2025**

Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre


Paul Reiser




Serge Hoffmann